

REPUBLIQUE POPULAIRE

DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET

DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA
FONCTION PUBLIQUE ET AU

TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 79/028 du 24/01/79
MJT-SGFPT-DFP/21024/02

Portant intégration et nomination de Messieurs
IKOLO Samuel et ISSOMBO Albert, dans les ca-
dres de la catégorie A hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Mines).-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

(ISAS :

(/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant statut commun des
cadres de la catégorie A1 Des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5/6.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;

(/u le décret n° 63/61/FP-BE du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements ; notamment en son article 1er paragraphe 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31/12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u l'Acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan ;

(/u le décret n° 78-685 du 18.11.78 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u l'ordonnance n° 35/77 du 28.7.77 relative à l'exercice
du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

(/u la lettre n° 0483/MME-RS-CAB du 7 Septembre 1978 du
Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scienti-
fique, transmettant les dossiers constitués par les intéressés ;

D R R E S S E :

.../...

ARTICLE 1^e. En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Messieurs IKOLO Samuel et ISSOMBO Albert, nés respectivement les 8.5.1949 à Makongo (Mpéna) et 13.1.1949 à Oyomi (Owando), titulaires du Diplôme d'Ingénieur des Mines obtenu à l'Université Patrice LUMUMBA (URSS), sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommés au grade d'Ingénieur Stagiaire, indico 710.

ARTICLE 2^e. Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3^e. Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, LE 24 JANVIER 1979

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique,

Rodolphe A. D. A. D. A.

Le Ministre du Travail et de la Justice,

André MOULE.

Colonel Letis SILVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SOFPT.DFP	3
DFP.BS	1
D.B.	3
D/C/F	1
MME/CRS	1
SGM/CRS	2
DOSSIERS	6
INTERESSES	2
SGCM.BC	2